<https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-malo-35400/saint-malo-ammoniac-du-mieux-mais-peut-mieux-faire-aceb5884-269e-11ec-b8e1-a5d0cfbb7050>

# Saint-Malo. Ammoniac : du mieux, mais peut mieux faire

​**Réalisées par Air Breizh, les mesures de concentration d’ammoniac dans l’air révèlent des taux encore importants, notamment zone industrielle sud. Même si la Timac est désormais dans les clous.**

[Ouest-France](https://www.ouest-france.fr/) Brigitte SAVERAT-GUILLARD. Publié le 07/10/2021

Il est des premières places dont on se passerait bien. Ainsi celle décrochée au terme de six mois de mesures par Air Breizh des taux d’ammoniac retrouvés dans l’air, à la demande de l’Agence régionale de santé. Effectuées de novembre 2020 à mai 2021 sur six points de prélèvements : à Merléac (22) en milieu rural ; à [Rennes](https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/), en milieu urbain de fond et milieu urbain proche du trafic routier ; et enfin à [Saint-Malo](https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-malo-35400/), en périurbain (Rocabey), urbain à proximité industrielle (près de l’immeuble CCI) et urbain à proximité immédiate industrielle (ZI sud). **Résultat, la zone industrielle malouine caracole en tête, avec une moyenne de concentration de 10,4 microgrammes par m3.** Deuxième la CCI (4) et troisième, Rocabey (3,8). Merléac arrive en 4e position (3,4), Rennes 5e à proximité du trafic routier (3,2) et 6e en milieu urbain de fond (2,2).

## C’est grave ?

Non, si l’on se réfère aux valeurs toxicologiques de référence (VTR) fixées en 2018 par l’Anses, l’agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement et travail. Soit 5 900 microgrammes au m3 pour une exposition aiguë sur 24 heures, ramenée à 500 pour une exposition subchronique de 15 à 365 jours, ou chronique à partir de 365 jours. **« D’ailleurs l’ammoniac ne fait pas partie des polluants réglementés, dans l’air ambiant, contrairement aux particules fines, aux dioxydes d’azote et de soufre, à l’ozone »,** expliquent Gaël Lefeuvre et Alain Laplanche, pour Air Breizh. Pourtant **« il est un précurseur de particules fines dont la concentration moyenne en PM10, en 2020, est supérieure à Saint-Malo que dans d’autres villes bretonnes, plus 28 % par rapport à Rennes ou Saint-Brieuc par exemple ».**

## Doit mieux faire

La France s’est engagée à réduire de 13 % ses émissions d’ammoniac d’ici 2030, alors qu’en 2016, Santé publique France estimait à près de 50 000 le nombre de décès annuels liés à la pollution atmosphérique.

## Halte là !

Souvent pointée du doigt, ici, dès qu’il s’agit de pollution atmosphérique, d’autant que des dépassements d’émissions d’ammoniac avaient été constatés en 2018, puis début 2020 dans une moindre mesure, la Timac Agro est depuis rentrée dans les clous. Grâce notamment à un lourd programme d’investissements. La dernière commission de suivi, qui depuis septembre 2020 réunit représentants de l’État, du port, de la Timac, associations environnementales et riverains, a révélé qu’aucun nouveau dépassement n’avait été constaté depuis dix-huit mois, alors que des mesures continues sont désormais effectuées, contrôlées en juillet par la Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement (Dreal). Un seuil fixé à la Timac agro par la préfecture, **« soit 50 microgrammes par m³ en haut de la cheminée de l’usine de la Zone industrielle, où avaient été transférées les productions susceptibles de dégager de l’ammoniac »,** rapporte Rozenn Perrot pour Eaux et rivières de Bretagne, membre de la commission de suivi.

## De multiples émetteurs

D’ailleurs la Timac n’est pas la seule responsable de ces émissions. **« La Bretagne émet 17 % des émissions nationales, pour 5 % du territoire et de la population. Et 98 % de ces émissions sont d’origine agricole »,** rappelle Air Breizh. À Saint-Malo, les ratios sont de 57 % pour le secteur industriel (hors branche énergie), puis l’agriculture (25 %) et les usines de traitement des eaux et de traitement des déchets, pour 16 %. **« En 2018, 82 tonnes d’ammoniac avaient été émises à Saint-Malo, dont 57 %, soit 52 t, déclarées par l’industriel »,** (laTimac, N.D.L.R.) poursuit Air Breizh. Contre moins de 10 tonnes par la Timac, l’an passé, **« alors que les autres ratios n’ont que très peu bougé ».**

## La suite

Retenue dans le cadre d’un appel à projet européen, Air Breizh installera bientôt un analyseur d’ammoniac en continu, à Saint-Malo, **« pour mieux comprendre l’influence des activités locales. Un projet en collaboration avec la Chambre régionale d’agriculture, qui devra travailler à la réduction des émissions d’ammoniac agricoles. »**